

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DE L'ÉTAT DES POSTES

Délibération : **09.2013.074**

Transmis en préfecture le :

27 septembre 2013

Séance du : 26 septembre 2013

Compte-rendu affiché le 30 septembre 2013

**Date de convocation
du Conseil Municipal : 17 septembre 2013**

**Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 33**

Président : Monsieur CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, Bernadette VIVES, Michel MONNET, Yves GAVAULT, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Etienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

Membres absents excusés à la séance :

Denis LAFAURE, François VURPAS, Maryse JOBERT-FIORE, Marie-Pierre MOREL, Yves MOLINA

Pouvoirs :

Denis LAFAURE à Yves DELAGOUTTE, François VURPAS à Roland CRIMIER, Maryse JOBERT-FIORE à Guillaume COUALLIER, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Yves MOLINA à Etienne FILLOT

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Chaque année, le tableau annuel des propositions d'avancement de grades doit être établi par l'autorité territoriale et proposé à la Commission Administrative Paritaire (CAP) siégeant au Centre de Gestion.

L'avancement de grade permet une évolution de carrière de l'agent à l'intérieur de son cadre d'emploi. Il n'y a donc changement ni de cadre d'emploi ni de catégorie, à la différence de la promotion interne.

Exemple : avancement du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Afin de mettre en adéquation le tableau des effectifs du personnel communal avec les avancements de grade prévus pour l'année 2013 dans les différents services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Effectifs Budgétaires au 26/09/2013	Dont TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF							
Attaché principal	A	1	1	0	1	2	0
SECTEUR TECHNIQUE							
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	5	4		1	6	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	10	8	0	1 poste à TNC	11	1

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** la création des postes d'attaché principal, d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal.
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

